

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MAI 2021
A 18h00 – SAINT-REMY-DE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un,
le six mai,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean MACE de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ARRIVES EN COURS DE SEANCE : MMES BISCIONE Marion ; CASTELLS Céline ; PLAUD Isabelle

EXCUSES : M. MILAN Henri

Monsieur CHERUBINI Hervé accueille les membres de l'assemblée à la salle Jean MACE de la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

Monsieur CHERUBINI Hervé énonce les procurations :

- De M. THOMAS romain à M. MAURON Jean-Jacques.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22 MARS 2021

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 22 mars 2021 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

Décision n°52/2021 : Tarifs des produits du Bureau d'Information Touristique de Fontvieille

Décision n°53/2021 : Tarifs des produits de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Rémy de Provence

Décision n°54/2021 : Tarifs des produits du Bureau d'Information Touristique de Mouriès

Décision n°55/2021 : MAPA2021-01 Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la commune d'Eygalières

Décision n°56/2021 : Attribution de la consultation DEV004-2020 Réalisation d'un plan stratégique de communication pour le service développement durable-déchets

Décision n°57/2021 : Convention de mobilisation de matériel et de personnel dans le cadre du tournage « Météo à la Carte »

Décision n°58/2021 : Attribution du MAPA2021-03 étude de faisabilité pour la mise en place de colonnes semi-enterrées ou enterrées pour le stockage et la collecte des déchets ménagers et assimilés

Décision n°59/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la commune de Maussane-les-Alpilles concernant la mise à disposition de la police mutualisée

Décision n°60/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Mouriès pour la mise à disposition du service « Autorisation du Droit des Sols (ADS) »

Décision n°61/2021 : Travaux de création de locaux sanitaires pour la Déchèterie de Maussane-les-Alpilles – Devis n°1-21-03-4

Décision n°62/2021 : Entretien ménager pour l'incubateur d'entreprises Greentech de la Bergerie, Société HSE Propreté et Services- Devis n°D21105

Décision n°63/2021 : Contrats de vérification périodiques règlementaires des installations techniques et d'aération pour l'incubateur d'entreprises Greentech dit la Bergerie

Décision n°64/2021 : Réfection et amélioration des canalisations d'aspiration et de refoulement des pompes du Réservoir d'eau potable Les Antiques à Saint-Rémy-de-Provence – Devis n°2103 485

Décision n°65/2021 : Contrat de vérification et de maintenance des extincteurs d'incendie portatifs et/ou sur roues – Société ALARMES PROTECTION INCENDIE

Décision n°66/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, CH 84, CH 229 et CH 231 (lot 3 et lot 43 de la copropriété) situés avenue de la Massane, ZA de la Massane sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°67/2021 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des réseaux et branchements d'eau potable et d'assainissement sous les Avenues Maréchal De Lattre de Tassigny, Général Goislard Monsabert et Jean Moulin à Saint-Rémy-de-Provence – Société CABINET TRAMOY

Décision n°68/2021 : Modification des droits d'usages OMEGA et intégration des abonnés de l'eau de la commune de Mouriès dans la base de donnée OMEGA - Facturation eau - Société JVS-Mairistem

Décision n°69/2021 : Achat de composteurs individuels auprès de la société EMERAUDE CREATION - Devis N°DE210196

Décision n°70/2021 : Location et maintenance d'un outil d'impression FT5230 avec scanner pour les besoins de l'incubateur Greentech LA BERGERIE – Société RISO

Décision n°71/2021 : Location et maintenance de trois photocopieurs pour le Bureau intercommunal Touristique de Fontvieille, la Déchèterie de Maussane-les-Alpilles et l'accueil de la Régie de l'Eau

Décision n°72/2021 : Achat de licence Salvia Financement - Devis DV0558832-2

Décision n°73/2021 : Abonnement licence BLGF BASIC - Migration E-MAGNUS gestion financière

Décision n°74/2021 : Abonnement Pack évolution e-magnus RH vers BL RH

Décision n°75/2021 : Mission foncière et implantation de chantier dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la ZA des Grandes Terres sur la commune d'Eygalières - Société SELARL ALPILLES TOPOGRAPHIE - Devis N°202103-11506

Décision n°76/2021 : Acquisition d'un préleveur d'échantillons automatique pour la station d'épuration située sur la commune d'Eygalières - Société SAS ENDRESS + HAUSER - Devis N°2006904020

Décision n°77/2021 : Travaux de renforcement de la berge, fourniture, mise en œuvre de blocs de rocher et remise en état du chemin Quartier de Manville à Maussane-les-Alpilles - Société ETS BERNARD CABASSOLE SARL - Devis n° DEV00000430

Décision n°78/2021 : Convention entre la commune d'Aureille et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la mise à disposition des services techniques – Crise sanitaire Covid-19

Décision n°79/2021 : Convention entre la commune de Maussane-les-Alpilles et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la mise à disposition des services techniques – Crise sanitaire Covid-19

Décision n°80/2021 : Convention entre la commune de Mouriès et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la mise à disposition des services techniques – Crise sanitaire Covid-19

Décision n°81/2021 : Convention entre la commune de Saint-Rémy-de-Provence et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la mise à disposition des services techniques – Crise sanitaire Covid-19

Décision n°82/2021 : Convention entre la commune de St Etienne du Grès et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la mise à disposition des services techniques – Crise sanitaire Covid-19

Décision n°83/2021 : Formation et assistance technique pour le service Ressources Humaines

Décision n°84/2021 : Formation et assistance technique pour le service comptabilité

Décision n°85/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune des Baux-de-Provence pour la mise à disposition du service "Hygiène et sécurité"

Décision n°86/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Etienne du Grès pour la mise à disposition du service "Hygiène et sécurité"

Décision n°87/2021 : Achat de produits de traitement destinés aux stations d'épuration des communes de Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Etienne du Grès, Mouriès et Fontvieille auprès de la société AQUAPOLYM - Bon de commande n°JM-01/04/2021-746

Décision n°88/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Maussane-les-Alpilles pour la mise à disposition du service "Commande publique"

Décision n°89/2021 : Convention de mobilisation de matériel et de personnel dans le cadre du tournage "Météo à la carte"

Décision n°90/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Fontvieille pour la mise à disposition du service "Hygiène et sécurité"

Décision n°91/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, CH 84, CH 229 et CH 231, situés ZA La Massane, Quartier du Mas de Beuil, Route de Tarascon sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°92/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés BY 242, BY 243 et BY 246, situés Zone d'Activités La Massane, Les Joncades Basses, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°93/2021 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau d'eau potable à Saint-Etienne-du-grès - Société RX INGENIERIE - Devis n° DEV00000037

Décision n°94/2021 : Création d'une régie de recettes pour encaissement des droits d'accès à la déchèterie de Saint Rémy de Provence

Décision n°95/2021 : Contrat de vérification périodique des appareils de levage pour la Régie Eau de la CCVBA - Société Bureau Veritas Exploitation

Décision n°96/2021 : Achat de carafes destinées aux partenaires de l'Office de Tourisme Alpilles en Provence – Société BOUTEILLES D'EAUTEUR – Devis N°DE00005908

Décision n°97/2021 : Impression des brochures 2021 pour l'Office de tourisme Alpilles en Provence - Société IMPRIMERIE LACROIX SAS - Devis n°DE1447

Mesdames BISCIONE Marion ; CASTELLS Céline et PLAUD Isabelle arrivent à 18h10.

4. DELIBERATION N°83/2021 : CONVENTION D'INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le conseil communautaire délibère :

- **Valide** le principe de la signature d'un contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et la démarche associée
- **Approuve** la convention d'initialisation du CRTE telle que présentée en annexe
- **Sollicite** l'aide financière de l'ANCT dans le cadre de son offre d'ingénierie aux collectivités rurales, et plus précisément le co-financement d'un poste de chargé- de projet CRTE et d'un poste en volontariat territorial en administration (VTA) de chargé-e de recherche de mission recherche de financements et assistance au montage financier des projets
- **Crée** un emploi non permanent de contrat de projet dans le grade d'attaché ou de rédacteur territorial – catégorie A ou B filière administrative – de chargé- de projet CRTE pour une durée prévisible de 1 ans ; et un emploi non permanent de contrat de projet VTA – catégorie A ou B filière administrative – de chargé-e de recherche de mission « recherche de financements et assistance au montage financier des projets » pour 18 mois.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA et modifie le tableau des effectifs en conséquence
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

5. DELIBERATION N°84/2021 : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE REGIE-SERVICE EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le renouvellement de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe régie-service eau à hauteur de 1 300 000 € ;
- **Précise** que les mobilisations et les remboursements de fonds s'effectueront au fur et à mesure des besoins du budget annexe régie-service eau ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6. DELIBERATION N°85/2021 : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE REGIE-SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le renouvellement de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe régie-service assainissement à hauteur de 1 250 000 € ;
- **Précise** que les mobilisations et les remboursements de fonds s'effectueront au fur et à mesure des besoins du budget annexe régie-service assainissement ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7. DELIBERATION N°86/2021 : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE REGIE-SERVICE TOURISME

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le renouvellement de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe régie-service tourisme et porte son montant maximal à 750 000 € ;
- **Précise** que les mobilisations et les remboursements de fonds s'effectueront au fur et à mesure des besoins du budget annexe régie-service tourisme ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8. DELIBERATION N°87/2021 : VENTE PAR ANTICIPATION A LA SOCIETE FLORAME DES PARCELLES BY 242, BY243, BY246 DE LA ZA DE LA MASSANE 3 A SAINT-REMY DE PROVENCE- GARANTIE FINANCIERE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** d'une part la vente par anticipation à l'entreprise Florame des parcelles BY 242, BY 243 ; BY 246, de la ZA de la Massane 3 à Saint-Rémy de Provence et d'autre part la garantie financière d'achèvement des travaux ;
- **Approuve** la garantie d'achèvement VRD, les conditions générales et les conditions particulières, proposées par la société ATRADIUS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 823646252 ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9. DELIBERATION N°88/2021 : CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE A TEMPS COMPLET, EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI) – REGIE – SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DROIT PUBLIC

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un emploi contractuel à durée indéterminée de droit privé à temps complet ;
- **Supprime** un poste permanent d'agent de maîtrise territorial principal titulaire ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Régie - service assainissement CCVBA" au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10. DELIBERATION N°89/2021 : CREATION D'UN POSTE DE DROIT PRIVE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un poste en apprentissage comptabilité sur la Régie intercommunale de l'assainissement (SIRET 241 300 375 00 102) ;
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la régie assainissement CCVBA au chapitre 012 - article 6411 et suivants ;
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris à déposer le dossier de demande d'aide auprès de l'AKTO, l'opérateur de compétences de la branche eau et assainissement.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

11. DELIBERATION N°90/2021 : CREATION D'UN POSTE DE DROIT PRIVE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un poste en apprentissage comptabilité sur la Régie intercommunale de l'eau (SIRET 241 300 375 00 144) ;
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la régie eau CCVBA au chapitre 012 - article 6411 et suivants ;
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris à déposer le dossier de demande d'aide auprès de l'AKTO, l'opérateur de compétences de la branche eau et assainissement.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**12. DELIBERATION N°91/2021 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – REDACTEUR TERRITORIAL – ARTICLE 3-3 1°
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un emploi d'instructeur des autorisations du droit des sols non titulaire, permanent de Catégorie B, a raison de 35 heures par semaine, conformément à l'article 3-3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et ce pour une période d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA au chapitre 012- article 64111 et suivants – fonction 820 ;
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13. DELIBERATION N°92/2021 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DES TREBONS A AUREILLE.

Le conseil communautaire délibère :

- **Valide** l'avant-projet définitif du projet de requalification de la zone d'activité des Trébons sur la Commune d'Aureille et le coût prévisionnel des travaux issu de l'avant-projet définitif de maîtrise d'œuvre pour un montant de 403 670,14 € HT ;
- **Porte** l'enveloppe financière du projet à 441 895,14 € HT comme suit :
 - 38 225,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre
 - 403 670,14 € HT pour les travaux
- **Dit** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2021
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

14. DELIBERATION N°93/2021 : AVENANT DE PROLONGATION – FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ALPILLES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION EXCEPTIONNELLE ET TEMPORAIRE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION SUD-PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR – CRISE COVID-19

Le conseil communautaire délibère :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit Avenant et tout document relatif à ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

15. DELIBERATION N°94/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA GESTION DE L'EAU AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 ET DE L'AGENCE DE L'EAU CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE DESHYDRATATION DES BOUES BIOLOGIQUES SUR LA STATION D'EPURATION D'EYGALIERES.

Le conseil communautaire délibère :

- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental 13 et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de création d'une filière boues à la station d'épuration d'Eygalières et dont le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération : 480 000 € HT		
Financeurs	Montant (HT)	Part
Conseil Départemental 13	144 000 €	30 %
Agence de l'Eau	240 000 €	50 %
CCVBA-Autofinancement	96 000 €	20 %

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

16. DELIBERATION N°95/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA GESTION DE L'EAU AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT ETIENNE DU GRES.

Le conseil communautaire délibère :

- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental 13 à hauteur de 301 500 € dans le cadre de l'aide à la gestion de l'eau pour les travaux d'extension de la station d'épuration située à Saint-Etienne du Grès et dont le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération (travaux extension STEP) : 502 500€ HT		
Financeurs	Montant (HT)	Part
Conseil Départemental 13	301 500 €	60 %
CCVBA-Autofinancement	201 000 €	40 %

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

17. DELIBERATION N°96/2021 : ARRET DE L'INSTALLATION DE COMPTEURS VERTS ET MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de mettre fin à l'installation de compteurs verts sur le territoire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Précise** que tout changement d'abonné donnera lieu à la dépose du compteur vert préexistant, le compteur n'étant pas transmissible ;
- **Modifie** le règlement de service de l'eau potable tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La séance est levée à 19h19.

Le Président



Hervé CHERUBINI